



RÉGION ACADÉMIQUE  
OCCITANIE

MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE  
ET DE LA JEUNESSE

MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,  
DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION



# Epreuves anticipées de français Séries technologiques Rappels et recommandations

## L'épreuve écrite

Cette épreuve est notée sur 20 points.

### Quelques rappels<sup>1</sup>

#### Le commentaire :

Cette épreuve évalue l'aptitude à lire, à analyser et à interpréter un texte littéraire en lien avec l'un des objets d'étude de première à l'exception de l'objet d'étude « Littérature d'idée du XVI<sup>ème</sup> au XVIII<sup>ème</sup> siècle ».

On attend un développement organisé et argumenté, sans structure prédéfinie et figée. Le sujet est formulé de manière à guider le candidat dans son travail.

#### La contraction de texte suivie d'un essai :

Cette épreuve porte sur un texte d'une longueur de mille mots environ, relevant d'une forme moderne ou contemporaine de la littérature d'idées. Le candidat a le choix entre trois sujets (textes et sujets d'essai associés) en rapport avec les trois œuvres et parcours de l'objet d'étude « Littérature d'idée du XVI<sup>ème</sup> au XVIII<sup>ème</sup> siècle ».

- **Contraction :**

On attend une contraction au quart avec une marge autorisée de plus ou moins dix pour cent. Le candidat indique à la fin de l'exercice le nombre de mots utilisés.

- **Essai :**

On attend du candidat :

- La prise en compte du sujet proposé.
- Un traitement argumenté et organisé (sans forme figée).
- Une mobilisation précise et pertinente de références au texte support et à ceux étudiés pendant l'année. Il peut en outre faire appel à ses lectures et à sa culture personnelles.

## L'épreuve orale

Cette épreuve est notée sur 20 points.

### Quelques recommandations

Le candidat dispose de trente minutes de préparation : l'examineur indique le texte à expliquer, et formule par écrit sur le bordereau la question de grammaire à traiter.

---

<sup>1</sup> Cf circulaire :

[https://cache.media.eduscol.education.fr/file/Bac2021/67/9/NDS\\_Epreuve\\_anticipee\\_francais\\_2020\\_1103679.pdf](https://cache.media.eduscol.education.fr/file/Bac2021/67/9/NDS_Epreuve_anticipee_francais_2020_1103679.pdf)

**Le candidat présente les seuls documents suivants à l'examineur :**

**Pour la première partie :** un portfolio des textes à expliquer (**entre 13 et 16 textes**). Le candidat dispose du seul texte retenu par l'examineur pendant la préparation.

**Pour la seconde partie :** le candidat dispose pendant l'entretien du livre, éventuellement annoté, qu'il a choisi.

### **La première partie de l'épreuve : 12 minutes**

Elle est constituée de trois temps :

1<sup>er</sup> temps (durée indicative : deux minutes maximum) : le candidat propose d'abord une brève contextualisation du texte puis une lecture à voix haute. Cette partie est notée sur **2 points**.

2<sup>ème</sup> temps (durée indicative : huit minutes maximum) : le candidat propose une explication linéaire d'un passage d'une vingtaine de lignes. Il est souhaitable que cette délimitation ait été indiquée précisément dans le descriptif.

On attend du candidat :

- Une brève introduction qui précise l'enjeu global du texte, le projet de lecture et le mouvement du texte.
- Un développement qui suit la linéarité du texte. L'analyse ne saurait être exhaustive et doit être en lien avec le projet de lecture ; elle prend appui sur des éléments précis du texte et elle procède par unités de sens afin de rendre compte d'une appropriation personnelle.

Cette partie est notée sur **8 points**.

3<sup>ème</sup> temps (durée indicative : deux minutes maximum) : le candidat répond à une question de grammaire qui vise l'analyse syntaxique d'une courte phrase ou d'une partie de phrase du texte expliqué. Cette question relèvera exclusivement du programme de première. Cette partie est notée sur **2 points**.

### **La seconde partie de l'épreuve : un entretien de 8 minutes**

L'examineur ne revient pas sur la première partie de l'épreuve. Cette partie se déroule en deux temps :

1<sup>er</sup> temps (durée indicative : 2 minutes) : le candidat présente brièvement l'œuvre qu'il a retenue et expose les raisons de son choix.

2<sup>ème</sup> temps : l'examineur conduit l'entretien de manière ouverte, en dialoguant avec le candidat de manière à lui permettre d'expliquer, de justifier et ainsi de défendre son choix. Il se fonde sur les éléments présentés par le candidat. L'élève a accès au livre qu'il aura apporté.

Cet entretien n'est pas un contrôle de connaissances sur l'œuvre, ni de conformité d'interprétation. Ce qui importe c'est l'appropriation de la lecture par l'élève, quelles qu'en soient les modalités : approche personnelle de l'œuvre, utilisation de connaissances littéraires, référence à des œuvres picturales, théâtrales, cinématographiques...

### **Le descriptif**

Il s'agit d'un document contractuel : il fait foi en cas de litige ou de contentieux. Il est visé par le chef d'établissement et signé par le professeur et par le candidat.

L'inspection pédagogique régionale de lettres vous communique un modèle de descriptif concis (en annexe), afin d'en faciliter la consultation par les examinateurs. Y figureront : les œuvres étudiées et leur parcours, les textes expliqués et les lectures cursives. Un jeu de textes accompagnera ce descriptif.

Le descriptif prévoit la possibilité de mentionner les cas particuliers qui nécessitent un aménagement : élève allophone nouvellement arrivé (EANA), inscrit dans une école française depuis moins d'un an, déménagement, absence justifiée de longue durée, élève en situation de handicap.